

216C2841

FR0000130007-OP024-RO14

16 décembre 2016

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société.

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Complément à D&I 216C2434 du 25 octobre 2016 et D&I 216C2472 du 2 novembre

Le 25 octobre 2016, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître (cf. D&I 216C2434 du 25 octobre 2016) les engagements pris par la société Nokia dans le cadre du recours déposé contre la décision de conformité de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la société ALCATEL (cf. D&I 216C2117 du 20 septembre 2016), au vu desquels ladite offre publique, initialement prorogée (cf. D&I 216C2238 du 4 octobre 2016), a été clôturée et ses résultats publiés (cf. D&I 216C2472 du 2 novembre 2016).

Par arrêt du 16 décembre 2016, la cour d'appel de Paris a donné acte aux requérants du désistement de leur recours à l'encontre de la décision de conformité précitée et a constaté l'extinction de l'instance et son dessaisissement.

Par conséquent, les conditions de l'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire sont définitives et les engagements souscrits par la société Nokia sans objet.
